



Bulletin d'information

Février 2011

Renforcer l'avantage canadien: Stratégie de RSE pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger

Qu'est-ce que la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) ?

La RSE comprend les activités volontaires, au-delà des obligations légales minimales, menées de front par les entreprises d'une manière durable aux points de vue économique, social et environnemental.

L'approche en matière de RSE du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada attend de toutes les entreprises canadiennes présentes dans le monde entier qu'elles respectent toutes les lois en vigueur et les normes internationales de RSE applicables. De plus, le Canada encourage les entreprises à fonctionner de façon transparente en consultation avec les communautés locales et les gouvernements hôtes et à élaborer et adopter des normes, des outils et des pratiques exemplaires en matière de RSE. Les lignes directrices volontaires largement reconnues en matière de RSE forment une composante essentielle de l'approche en matière de RSE du gouvernement du Canada.



Renforcer l'avantage canadien : Stratégie de RSE pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger

Renforcer l'avantage canadien est une stratégie gouvernementale détaillée sur la responsabilité sociale des entreprises concernant les activités à l'étranger des sociétés extractives canadiennes. La Stratégie fait écho aux inquiétudes des canadiens et des parties prenantes internationales concernant le rendement aux chapitres environnemental et social des entreprises des secteurs minier, pétrolier et gazier oeuvrant à l'étranger. Cette stratégie fut instruite par une série de consultations tenues en 2006 auprès de représentants de l'industrie, de la société civile et d'autres intervenants (les Tables rondes nationales), ainsi que d'autres renseignements obtenus auprès d'entreprises canadiennes et d'associations industrielles.

Renforcer l'avantage canadien permettra d'améliorer l'avantage concurrentiel des entreprises extractives canadiennes en renforçant leur capacité de gérer les risques sociaux et environnementaux. On y reconnaît qu'en dépit du fait que la plupart des entreprises canadiennes s'engagent à respecter les normes éthiques, environnementales et sociales les plus strictes, celles qui ne s'y engagent pas peuvent causer du tort aux collectivités à l'étranger et compromettre la position concurrentielle d'autres entreprises canadiennes.

Renforcer l'avantage canadien repose sur quatre piliers complémentaires qui ont pour but d'engager les activités des parties prenantes dans les différents aspects de la RSE.

Les quatre piliers de la stratégie

- 1) Appuyer des initiatives visant à renforcer la capacité des pays en développement de gérer l'exploitation minière ainsi que pétrolière et gazière, et de tirer parti de ces ressources afin de réduire la pauvreté.
- 2) La promotion des lignes directrices destinées aux entreprises extractives canadiennes présentes à l'étranger largement reconnues en matière de RSE, notamment :

- o les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;
- o les Critères de performance de la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale, qui s'appliquent aux projets de l'industrie extractive qui risquent



d'avoir des conséquences sociales ou environnementales nuisibles ;

- o les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme lorsqu'un projet implique de recourir à des forces de sécurité privées ou publiques ;
- o la Global Reporting Initiative pour la communication de l'information sur la RSE par l'industrie extractive, de façon à améliorer la transparence et à promouvoir des récompenses axées sur le marché pour les bons résultats en matière de RSE.

3) Le Bureau du conseiller en RSE pour l'industrie extractive qui aidera les parties intéressées à remédier aux enjeux de RSE liés aux activités des entreprises extractives canadiennes présentes à l'étranger.

4) Le Centre d'excellence de la RSE qui encouragera l'industrie extractive canadienne présente à l'étranger à appliquer les lignes directrices volontaires à ses activités, par l'établissement et la diffusion d'information, de programmes de formation et d'outils de haute qualité sur la RSE.

Pour de plus amples renseignements

au sujet de la Stratégie de RSE à :

<http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/ds/csr.aspx?lang=fra>

au sujet du Conseiller en RSE à :

http://www.international.gc.ca/csr_counsellor-conseiller_rse/index.aspx?lang=fra

au sujet du Centre d'excellence de la RSE à :

http://www.cim.org/csr/under_construction.cfm

outils de Ressources naturelles Canada :

<http://www.nrcan-mcan.gc.ca/mms-smm/index-fra.htm>

au sujet des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales :

http://www.oecd.org/document/18/0,3343,en_2649_34889_2397532_1_1_1_1,00.html

le Point de contact national canadien des Principes directeurs de l'OCDE :

www.pcn.gc.ca

au sujet des Critères de performance de la Société financière internationale du Groupe de la Banque mondiale :

<http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/Content/PerformanceStandards>

au sujet des Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme :

http://voluntaryprinciples.org/files/voluntary_principles_english.pdf

au sujet de la Global Reporting Initiative :

<http://www.globalreporting.org/Home/LanguageBar/FrenchLanguagePage.htm>

